**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

**Band:** 57 (1919)

**Heft:** 39

**Artikel:** Les gaités de l'enseigne : avis aux cambrioleurs

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-214973

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 20.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



# CONTEUR VAUDOIS

#### PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1er étage).
Administration (abonnements, changements d'adresse),
Imprimerie Ami FATIO & Cio, Albert DUPUIS, succ.
GRAND-ST-JEAN, 26 -- LAUSANNE

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la ,, PUBLICITAS " Société Anonyme Suisse de Publicité

LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT: Suisse, un an, Fr. 5 50; six mois, Fr. 3 — Etranger, un an, Fr. 8 20.

ANNONCES: Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.

Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.

la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du Numéro du 27 septembre 1919. — Château historique (R. Molles). — Les têtes qui tournent. — Les gaîtés de l'enseigne. — Lè dzeins et lè bîtès (Griffon). — Aux amateurs de bon vin. — En chasse. — Gustave Courbet et ses hôtes vaudois (Jean Lefranc). — Feuilleton: Du Jorat au St-Théodule (O. Badel), suite. — Boutades.

#### CHATEAU HISTORIQUE

Comme il y a dans la plupart des grandes villes une cathédrale pour les visiteurs, il y a dans les villages « un château ». Historique ou non, habité ou désert, il ne manque jamais d'avoir son cachet mystérieux. On l'apercoit généralement, en passant devant la grille du grand parc qui l'entoure, tout au bout d'une ombrageuse allée d'arbres. Il a gardé, même jusque dans son extrême vieillesse — quand il n'a pas été malencontreusement réparé dans le goût fantaisiste du siècle — l'air digne des ancêtres qui ornent encore les parois de sa grandisalle.

Le promeneur, pour qui les choses du passé ont encore une signification et qui n'a pas été atteint par le mal du siècle dont c'est le symptôme singulier, de tuer dans les esprits comme de démolir dans la nature tout ce qui constitue la beauté traditionnelle, ce promeneur est tenté de s'y arrêter, de pénétrer dans son parc séduisant, ne fusse que pour y rêver aux neiges d'antan.

Or, il m'arriva, un jour, d'être ce promeneur et de pénétrer à l'insu de tout le monde dans le grand parc sombre d'un château. Non pas par lagrille, en affrontant la demeure de face par la grand'porte, mais en intrus, par derrière, franchissant la haie quelque part, malgré la détense.

Au premier coup d'œil, je vis à l'alignement inpeccable des parterres, à l'ordonnance parfaite des allées, à l'émondage symétrique des arbustes, que le vieux château était habité. Ce fut pour moi une première désillusion. Bien d'autres m'attendaient. En effet, voyant sans être vu, voici le spectacle qui s'offrit à mes yeux.

En face de moi, le château, vieux, aux machicoulis enfouis sous une épaisse toison de lierre, aux gargouilles sinistres et, sur la terrasse, le châtelain et sa famille. Lui, en pyjama, confortablement installé dans un rocking chair, un havane énorme à la bouche. Sa fille, en sportswomen, appuyée à la rampe, d'une main frappait le marbre de sa raquette de tennis et de l'autre s'efforçait dans un geste aussi souple que gracieux, de faire tenir dans ses cheveux, une rose rouge fraschement cueillie.

Tout autre que moi eut trouvé le spectacle charmant. Je le trouvai exécrable, car il venait d'achever mon rève, déjà agonisant. Et comme je songeais à fuir, mon attention fut attirée par une petite maisonnette, toute neuve, à la porte de laquelle je lu ce mot : « garage ». C'en était trop, je m'enfuis éperdu, et poussait un gros soupir de soulagement lorsque je me re-

trouvai sur la grand route qui mêne au village. Dieu préserve les vieux châteaux qui sont à vendre des châtelains en pyjamas.

R. Molles.

Les morts vivants. — Dans une localité où il y a deux cimetières, la municipalité a fait placer à la porte du champ de repos communal, un écriteau avec ses mots :

Ce cimetière est exclusivement réservé aux morts vivant dans la commune. -F. P.

## LES TÊTES QUI TOURNENT

M. Louis Courthion écrit au *Confédéré* de Martigny:

L'est une singulière aventure que cette expédition du grand poète italien Gabriele d'Annunzio se mettant subito à la tête de quelques régiments d'Ardili pour se diriger sur Fiume avec des mitrailleuses et des automobiles blindées afin de se rendre maître de cette ville contestée, de l'arracher aux Yougoslaves et de l'offrir à l'Italie sur un plat d'argent, comme on faisait autrefois des clefs d'une cité.

« Singulière aventure! Est-elle vraiment singulière? Peut-être rappelle-t-elle certains épisodes rendus familiers aux patriotes italiens par la mémoire du grand Garibaldi. Mais à nous, elle en rappelle surtout un autre plus rapproché dans le temps et dans l'espace, quoique oublié d'un certain nombre et totalement ignoré des autres. Il s'agit de la croisière de John Perrier, dit le Rouge qui longtemps avait été le bras droit de James Fazy et qui, à force de sentir près de lui la puissance d'une grande volonté, était arrivé à se confondre avec le génie dont il était tout au plus digne de porter l'étendard.

« C'était en 1860. L'annexion de la Savoie à la France venait d'être résolue. Mais comme de nombreux habitants de la Savoie du Nord avaient incliné en faveur de la réunion de leurs régions à la Suisse et manifestaient leur déception de ne pas voir réaliser ce vœu, l'excellent John Perrier, bien que lié de près au gouvernement genevois, s'avisait à l'insu de celuici, et à la tête d'une troupe de cabinotiers de sa trempe, d'aller dans la nuit du 30 au 31 mars, s'emparer du bateau à vapeur l'Aigle amarré dans la rade de Genève, de l'armer d'une forte provision de bouteilles et de cingler droit sur Thonon, où il comptait de nombreux amis jugés prêts à leur ouvrir leurs bras pour se jeter sitôt après dans ceux de maman Helvétia.

« Hélas! cette prise de Thonon devait se limiter à l'occupation du petit quartier de Rives, qui confine au port et où gîtaient quelques bateliers forcément grands amis des Genevois, pour autant du moins qu'on en put juger par la fraternité que scandèrent les éclats des bouches à feu... pardon des bouchons dont le navire était armé.

« Durant ce temps, le gouvernement genevois, inquiet des excentricités de son enfant terrible, avait provoqué une réunion de 5000 citoyens qui s'étaient empressés de désavouer le travail de son hercule. Deux autres bateaux dépêchés à la suite de l'Aigle parvinrent à le capturer dans le port de Thonon. L'organisa-

teur de ce convoi d'argonautes et ses « frangins » furent arrêtés et incarcérés, tandis que le commissaire fédéral Aepli, de St-Gall, s'installait à Genève dans le but de prévenir tout renouvellement d'une tentative semblable. »

\* \* \*

Le coup de main de d'Annunzio a mis en ébullition les cervelles ailleurs encore qu'en Italie. Un aimable ironiste, qui signe B, raconte dans la Tribune de Lausanne que l'autre nuit, à la tête de soixante-trois éclaireurs du Collège classique cantonal, il a pris Saint-Gingolph. Le cœur lui saignait à la pensée que la moitié de la petite cité valaisanne gémissait sous la domination française, ainsi que le lui avait appris son maître de géographie. Depuis vingt-cinq ans, M. B. se demandait en vertu de quels droits la France conservait cette moitié : « Si Saint-Gingolph était une localité française, écrit-il, son nom se terminerait par la lettre « e ». Il n'existe en France aucune ville dont le nom finisse par un « h ». En Suisse, cette terminaison est très fréquente. Contentons-nous de nommer: Sissach, Erlach, Pistach, Grumbach,

« Done, à la faveur de l'obscurité, nous avons pénétré dans la cité endormie. En nous apercevant, le gendarme immense qui veillait à l'entrée du pont est immédiatement venu me rendre son sabre; après quoi, il est allé dans sa chambre à coucher endosser son uniforme de gendarme suisse. Réveillée en sursaut par nos cris de victoire, la population a manifesté un enthousiasme indescriptible. J'ai dit à ces braves gens: « Grâce à notre héroïsme, vous êtes redevenus Suisses ». Nous avons dû jeter à l'eau trois traîtres qui voulaient rester Français.

« Je ne sais pas si le gouvernement de M. Clemenceau va embêter le Conseil fédéral. Ça ne me regarde pas. Il me suffit d'avoir accompli mon devoir. La semaine prochaine, je prendrai Meillerie, Evian et Thonon, localités sur lesquelles nous avons des droits historiques. »

Comme Rabelais, M. B. se dit que le rire est le propre de l'homme. Il a raison. Pourvu que son amusante boutade ne pousse pas quelque poète de Belmont ou d'Epalinges à s'emparer pour de bon de Lausanne et des vignes du Dézaley!

## LES GAITÉS DE L'ENSEIGNE :

#### Avis aux cambrioleurs.

Enseigne placée sur la porte de toutes les stations d'un chemin de fer funiculaire :

Nous informons les cambrioleurs que nous ne laissons le soir ni argent, ni objets de valeur dans les stations du funiculaire. Il est donc inutile de s'introduire dans nos locaux.

Prière d'en faire part à la corporation, afin d'éviter du dérangement et une perte de temps...